

208

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 13 Fév 2006
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: RR / Dossier pédagogique 3943

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : SOINS AUX PERSONNES : TECHNIQUES DE MASSAGE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 823903U11C1
Domaine : 803 Services aux personnes-SE:services paramédicaux


Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/690.87.11 ou 02/690.87.10)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFERE, Date et signature (2) Le 17 janvier 2006
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Soins aux personnes : Techniques de massage

Code de l'unité de formation (3) : 82 3903 UMCA	Domaine de formation (4) : 80#3
--	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation (3) : 823903U11C1	Domaine de formation (4) : 80#3
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques de massage	PP	L	64
Part d'autonomie	XXXXXX	P	16
Total des périodes			80

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. LEONARD
Administrateur pédagogique

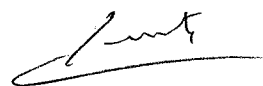
09 FEV. 2006

Date :

Signature :



COPIE CONFORME



Nicole SCHETS
Directrice

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

SOINS AUX PERSONNES : TECHNIQUES DE MASSAGE

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
	805	SOINS AUX PERSONNES : TECHNIQUES DE MASSAGE 80 Périodes			NEANT			NEANT			
U n i t é F o r m a t i o n											

Soins aux personnes : Techniques de massage

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de compléter sa formation dans le domaine de l'accompagnement des personnes :

- découvrant et pratiquant diverses techniques de massage (massage classique, massage indien, ...) ;
- mettant en œuvre des techniques de massage adaptées aux personnes : massages pour bébé, pour personnes âgées, ...
- aidant au mieux être, mieux vivre.

Soins aux personnes : Techniques de massage

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Disposer de compétences avérées dans le domaine des soins

ET

- Comprendre à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire inférieur et exécuter des consignes orales simples.
- Etre capable de présenter oralement et/ou par écrit les attentes qui le motivent à entreprendre cette unité de formation.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Attestation de réussite de l'unité de formation « Accompagnement du mourant et sensibilisation aux soins palliatifs » (822301U21C1)
- Attestation de réussite de l'unité de formation « Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide aux personnes en fin de vie » (955112U21S1)
- Certificat de la section « Auxiliaire polyvalente des services à domicile et en collectivité » (814100S20D1)
- Un titre de personnel soignant.

Soins aux personnes : Techniques de massage

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants.

Le local doit être adapté au nombre d'élèves, disposer de l'équipement adéquat et se situer dans un endroit calme.

Soins aux personnes : Techniques de massage

4. PROGRAMME

L'étudiant(e) sera capable de :

- Définir et justifier l'art du massage.
- Vérifier et respecter les principes essentiels du massage en tenant compte des autorisations d'un médecin en cas de maladie, de grossesse, de blessure ou de séquelles d'accident tels que :
 - l'absence de contre-indication : Inflammations, lésions, hernie, maladie des os, affection du système vasculaire, dilatation des artères, varices, fièvre, cancer, maladies cardiaques, gelures et brûlures ;
 - les conditions de l'environnement (hygiène, confort du patient, disposition du matériel, ...) ;
 - la préparation des mains.
- Distinguer les différentes méthodes :
 - Massage classique ;
 - Massage indien ;
 - Massage du tissu conjonctif ;
 - Massage des zones réflexes du pied ;
 - Drainage lymphatique manuel ;
 - Acupression digitale
- D'établir le massage le plus approprié en fonction des problèmes existants
- Pratiquer à bon escient les techniques de base du massage classique :
 - effleurage ;
 - pétrissage ;
 - frictions ;
 - vibrations ;
 - utilisation des huiles.
- Pratiquer à bon escient les massages spécifiques
 - Massage douceur pour bébé ;
 - Massage pour personne âgée ;
 - Massage pour soulager (migraine, insomnie, ...) ;
 - Massage de relaxation.

Soins aux personnes : Techniques de massage

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à une situation définie et après les vérifications d'usage :

- de respecter les principes essentiels des différents massages ;
- de pratiquer le massage demandé dans les règles de l'art.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- du respect des conditions de pratique ;
- de la pertinence des gestes posés ;
- de la maîtrise des techniques utilisées ;
- de la minutie appliquée dans le travail.

Soins aux personnes : Techniques de massage

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une pratique dans le domaine.